

CA-20-2023

---

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Le 21 février 2023

À la rencontre ordinaire du CONSEIL D'ADMINISTRATION du Centre de services scolaire René-Lévesque tenue via zoom-conférence ce vingt-et-unième jour du mois de février 2023 à compter de 18 h 30, à laquelle sont présents :

### LES ADMINISTRATEURS SUIVANTS :

#### Représentant et représentantes des parents :

M.	Marc Lusignan	District n° 1
M <sup>me</sup>	Julie Roy	District n° 2
M <sup>me</sup>	Sabrina Houle	District n° 3
M <sup>me</sup>	Marie-Claude Prévost	District n° 4
M <sup>me</sup>	Mélanie Marin	District n° 5

#### Représentant et représentante de la communauté :

M.	Félix Caron	Issu du milieu municipal, des affaires de la santé ou des services sociaux
M <sup>me</sup>	Marie-Christine Boudreau	Expertise en matière de gouvernance, éthique de gestion de risque ou de gestion des ressources humaines
Vacant		Issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
Vacant		Expertise en matière financière, comptable ou en gestion des ressources matérielles ou financières

#### Représentants et représentantes du personnel :

M.	Benoît-Guy Audet	Personnel professionnel
M <sup>me</sup>	Julie Castilloux	Personnel de soutien
M.	Félix Boudreau	Personnel enseignant
M <sup>me</sup>	Katia Guité	Personnel d'encadrement

#### SONT AUSSI PRÉSENTS :

M. Louis Bujold, directeur général  
M<sup>me</sup> Sandra Nicol, directrice générale adjointe et secrétaire générale  
M<sup>me</sup> Monica Pichette, directrice des services éducatifs

#### SONT ABSENTS :

M. Martin Langlois Direction d'établissement  
M<sup>me</sup> Rosalie Bujold Membre de la communauté

## **CA-23-252 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

M<sup>me</sup> Mélanie Marin, présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous.

## **CA-23-253 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Marc Lusignan propose que l'ordre du jour suivant soit adopté avec l'ajout du sujet suivant au point 8 : Suivi aux derniers procès-verbaux

1. Ouverture de la rencontre et constatation du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Adoption de l'ordre du jour et varia
4. Code d'éthique – Dénonciation d'intérêt
5. Période de questions
6. Rapport de la présidente du CA
7. Rapport de la présidence du Comité de parents
8. Rapport du directeur général
  - 8.1 Suivi aux procès-verbaux du 13 décembre 2022 et du 24 janvier 2023 – Ajout de sujet
  - 8.2 État d'avancement des travaux prévus au plan de travail
  - 8.3 Cadre d'organisation administrative des directions d'établissement
  - 8.4 Cession d'une parcelle de terrain – Cégep de la Gaspésie et des Îles de Carleton-sur-Mer
  - 8.5 Atelier sur l'inclusion
  - 8.6 Auto assurances
9. Rapport de la direction des Services éducatifs
  - 9.1 Calendrier scolaire 2023-2024 – Secteur jeunes - Adoption
  - 9.2 Cadre d'allocation des services éducatifs 2023-2024 – Secteur jeunes
  - 9.3 Répartition des services entre les écoles et les centres 2023-2024 – Adoption
10. Rapport de la direction des Ressources financières
  - 10.1 Budget révisé
11. Rapport de la direction des Ressources humaines
  - 11.1 Bien-être et qualité de vie au travail (retour sur la vidéo)
12. Rapport de la secrétaire générale
  - 12.1 Règle de régie interne du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie – Adoption
  - 12.2 Nomination d'un membre au Comité consultatif sur le transport scolaire
13. Ordre du jour de consentement
  - 13.1 Procès-verbaux de la séance du 13 décembre 2022 et de la séance extraordinaire du 24 janvier 2023 - Adoption
  - 13.2 Régime d'emprunts à long terme – Autorisation
  - 13.3 Nomination d'un représentant – Inscription CLIQSECUR
14. Date de la prochaine rencontre
15. Levée de la rencontre
16. Huis clos – Évaluation de la rencontre

Adopté à l'unanimité.

**CA-23-000 CODE D'ÉTHIQUE - DÉNONCIATION D'INTÉRÊT**

Il n'y a aucune dénonciation d'intérêt pour cette rencontre.

**CA-23-000 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a aucune question.

**CA-23-000 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE – M<sup>ME</sup> MÉLANIE MARIN**

M<sup>me</sup> Marin nous informe des activités de la présidence depuis la dernière rencontre :

- Préparation de la rencontre du Conseil d'administration
- Participation aux rencontres du Comité de sélection pour le poste de direction générale

**CA-23-000 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE PARENTS**

M<sup>me</sup> Julie Roy, porte-parole du Comité de parents informe les membres des préoccupations des membres de ce comité :

- Le Comité de parents se questionne sur les canaux de communications utilisés lors des journées des fermetures d'établissement en cas de tempête, les parents souhaitent une communication uniforme et transparente entre les services de garde et les parents et ils questionnent les critères des fermetures des services de garde.
- Le comité se questionne également sur la diffusion de l'information en lien avec l'élaboration des bulletins (grille de pondération, barèmes).

**CA-23-000 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – M. LOUIS BUJOLD**

**CA-23-000 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 13 DÉCEMBRE 2022 ET DE LA RENCONTRE EXTRAORDINAIRE DU 24 JANVIER 2023**

**Vente de l'école du Plateau de St-Alexis**

La municipalité de St-Alexis demande la vente de l'école au montant de 1 000 \$. M. Louis Bujold consulte les membres du CA pour le mandater à maintenir l'offre initiale.

**CA-23-000 ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX PRÉVUS AU PLAN DE TRAVAIL**

M. Louis Bujold dépose et présente le bilan de mi-année du Plan de travail de la direction générale.

**CA-23-254 CADRE D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DES DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENT - ADOPTION**

M. Louis Bujold présente les changements au Cadre d'organisation administrative des directions d'établissement qui permettront d'établir le nombre de directions dans la structure administrative.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Roy que le Centre de services scolaire René-Lévesque procède à l'adoption du *Cadre d'organisation administrative des directions d'établissement*, tel que présenté à la rencontre du 21 février 2023.

Adopté à l'unanimité.

**CA-23-255 CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE ÉTUDIANTE À CARLETON-SUR-MER – CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES**

CONSIDÉRANT le projet du Cégep de la Gaspésie et des Îles de construire une résidence étudiante d'environ 1 050 m<sup>2</sup>, soit un nouveau bâtiment comprenant 20 à 24 appartements de deux (2) pièces et demie, avec aire de détente et buanderie, visant à desservir les étudiants du campus de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT que 75 % du financement de ce projet a déjà été confirmé au Cégep de la Gaspésie et de Îles par le ministère de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT la correspondance du 13 février 2023 du Cégep de la Gaspésie et des Îles nous confirmant l'intérêt pour une parcelle de terrain appartenant au Centre de services scolaire René-Lévesque, terrain situé au 15 rue Comeau, Carleton-sur-Mer, dont le matricule est le 0730-84-4405-0-000-0000 (numéro de lot 3 548 182-3, 5 003 111-1, terrain où est située l'école polyvalente Antoine-Bernard);

CONSIDÉRANT que l'intérêt du Cégep de la Gaspésie et des Îles envers cet emplacement est soutenu par la proximité avec son campus de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT que la superficie de la parcelle de terrain à céder devra permettre la construction du bâtiment ciblé, soit une résidence de 20 à 24 appartements, avec stationnements nécessaires attenants;

CONSIDÉRANT que le Cégep de la Gaspésie et des Îles propose en échange de la parcelle de terrain de réserver cinq (5) espaces de logement annuellement pour les élèves du Centre de formation professionnelle l'Envol;

CONSIDÉRANT que le lot 3 548 182-3, 5 003 111-1, d'une superficie totale de 106 720 m<sup>2</sup>, à une valeur de 433 000 \$ au rôle d'évaluation foncière;

CONSIDÉRANT que l'aire de terrain visée permet cette construction, en cohérence avec les projets d'investissement du Centre de services scolaire René-Lévesque;

CONSIDÉRANT que cette transaction sera soumise à la Société québécoise des Infrastructures pour fin d'analyse;

CONSIDÉRANT les dispositions prévues au *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire* à l'effet que le ministre peut autoriser un centre de services scolaire à aliéner de gré à gré un immeuble à un collège d'enseignement général et professionnel;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire René-Lévesque conservera un droit de premier refus, en vertu duquel le Cégep de la Gaspésie et des Îles devra, s'il désire aliéner l'immeuble, l'offrir d'abord au Centre de services scolaire au prix auquel il l'aura initialement acquis de celle-ci (dans ce cas, une cession);

CONSIDÉRANT que cette cession est conditionnelle à la réalisation de ce projet de construction de résidence étudiante par le Cégep de la Gaspésie et des Îles.

EN CONSÉQUENCE, dans le cadre du projet de construction d'une résidence étudiante de 20 à 24 appartements par le Cégep de la Gaspésie et des Îles sur un terrain actuellement propriété du Centre de services, il est proposé par M. Benoît-Guy Audet que le Centre de services scolaire René-Lévesque cède gracieusement au Cégep de la Gaspésie et des Îles une parcelle de terrain du lot 3 548 182-3, 5 003 111-1 permettant la réalisation de cette construction.

Et que le directeur du Service des ressources matérielles soit autorisé à signer pour et au nom du Centre de services scolaire l'acte de cession à intervenir, et à signer tous actes et documents afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

#### **CA-23-000 ATELIER SUR L'INCLUSION**

M. Louis Bujold informe les membres que l'atelier sur l'inclusion se tiendra le mardi 7 mars prochain via zoom-conférence.

#### **CA-23-000 AUTO ASSURANCES**

M. Louis Bujold informe les membres de la possibilité pour le Centre de services scolaire de faire partie d'une union réciproque avec les CSS du Québec pour des auto assurances.

#### **CA-23-000 RAPPORT DE LA DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS**

#### **CA-23-256 CALENDRIER SCOLAIRE 2023-2024 – SECTEUR JEUNES ADOPTION**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Roy que le Centre de services scolaire René-Lévesque adopte le *projet 2 du Calendrier scolaire 2023-2024* pour la formation générale des jeunes.

Adopté à l'unanimité.

**CA-23-257 CADRE D'ALLOCATION DES SERVICES ÉDUCATIFS 2023-2024 –  
SECTEUR JEUNES - ADOPTION**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Christine Boudreau que le Centre de services scolaire René-Lévesque adopte le *Cadre d'allocation des services éducatifs 2023-2024 – Secteur jeunes*, tel que présenté à la rencontre du 21 février 2023.

Adopté à l'unanimité

**CA-23-258 RÉPARTITION DES SERVICES ÉDUCATIFS ENTRE LES ÉCOLES ET LE  
CENTRES 2023-2024 - ADOPTION**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Julie Castilloux que le Centre de services scolaire René-Lévesque procède à l'adoption de la *Répartition des services éducatifs entre les écoles et les centres 2023-2024*, telle que présentée.

Adopté à l'unanimité.

**CA-23-000 RAPPORT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES**

**CA-23-259 BUDGET AMENDÉ 2022-2023 – ADOPTION**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Katia Guité que le Centre de services scolaire René-Lévesque procède à l'adoption du *Budget amendé 2022-2023*, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**CA-23-000 RAPPORT DE LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**CA-23-000 BIEN-ÊTRE ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL – RETOUR SUR LA VIDÉO**

M. Nicolas Tchernof, directeur du Service des ressources humaines, se joint à la rencontre et fait un survol de la vidéo et de la mise en place d'un comité bien-être et qualité de vie au travail.

M. Tchernof répond aux diverses questions des membres. Suite aux réponses au sondage du printemps dernier, un atelier de consultation a été élaboré pour améliorer le bien-être et la qualité de vie au travail et sera vécu auprès de tous les membres du personnel, d'ici le 24 février.

**CA-23-000 RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE**

**CA-23-260 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ D'ENQUÊTE À L'ÉTHIQUE ET  
À LA DÉONTOLOGIE – ADOPTION**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Marie-Christine Boudreau que le Centre de services scolaire René-Lévesque adopte les *Règles de régie interne du Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie*, telles que présentées à la rencontre du 21 février 2023.

Adopté à l'unanimité.

**CA-23-261 COMITÉ CONSULTATIF SUR LE TRANSPORT SCOLAIRE –  
NOMINATION D'UN MEMBRE**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Katia Guité de nommer M. Benoît-Guy Audet membre du Comité consultatif sur le transport scolaire 2022-2023.

Adopté à l'unanimité.

**CA-23-000 SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT**

**CA-23-262 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022 -  
ADOPTION**

Le procès-verbal de la rencontre du 13 décembre 2022 (CA-18-2022) ayant été remis plus de six heures avant la présente rencontre, la présidente est dispensée de sa lecture et M. Benoît-Guy Audet en propose l'adoption, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**CA-23-263 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JANVIER  
2023 - ADOPTION**

Le procès-verbal de la rencontre extraordinaire du 24 janvier 2023 (CA-19-2023) ayant été remis plus de six heures avant la présente rencontre, la présidente est dispensée de sa lecture et M. Benoît-Guy Audet en propose l'adoption, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

**CA-23-264 RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME – AUTORISATION**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire René-Lévesque (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2023, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 6 371 000 \$;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer, et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

ATTENDU QUE le ministre de l'Éducation (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 16 août 2022;

**SUR LA PROPOSITION DE M. BENOÎT-GUY AUDET IL EST RÉSOLU :**

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 mars 2023, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 6 371 000 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, pendant la durée du présent régime d'emprunts, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des centres de services scolaires, soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux centres de services scolaires, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, que pour financer les dépenses d'investissement et les dépenses inhérentes aux investissements de l'Emprunteur subventionnées par le Ministre.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
  - a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant



qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

- b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 513-2022 du 23 mars 2022, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :  
Le directeur général;  
La directrice générale adjointe ou  
Le directeur du service des ressources financières ;  
de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

Adopté à l'unanimité.

## **CA-23-265 INSCRIPTION CLIQSECUR ENTREPRISE – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT**

Sur proposition de M. Benoît-Guy Audet, IL EST RÉSOLU QUE M. Samuel Johnson, directeur du Service des ressources financières (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom du Centre de services scolaire René-Lévesque les documents requis pour l'inscription à clicSÉCUR et,

généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQR.

Adopté à l'unanimité.

**CA-23-000 PROCHAINE RENCONTRE**

La prochaine rencontre se tiendra le 21 mars prochain à compter de 18 h 30 via zoom-conférence.

**CA-23-266 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est 20 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M<sup>me</sup> Julie Roy, la présidente, M<sup>me</sup> Mélanie Marin déclare la levée de la réunion.

Adopté à l'unanimité.

**CA-23-000 HUIS CLOS – ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Mélanie Marin  
Présidente

Sandra Nicol  
Secrétaire générale